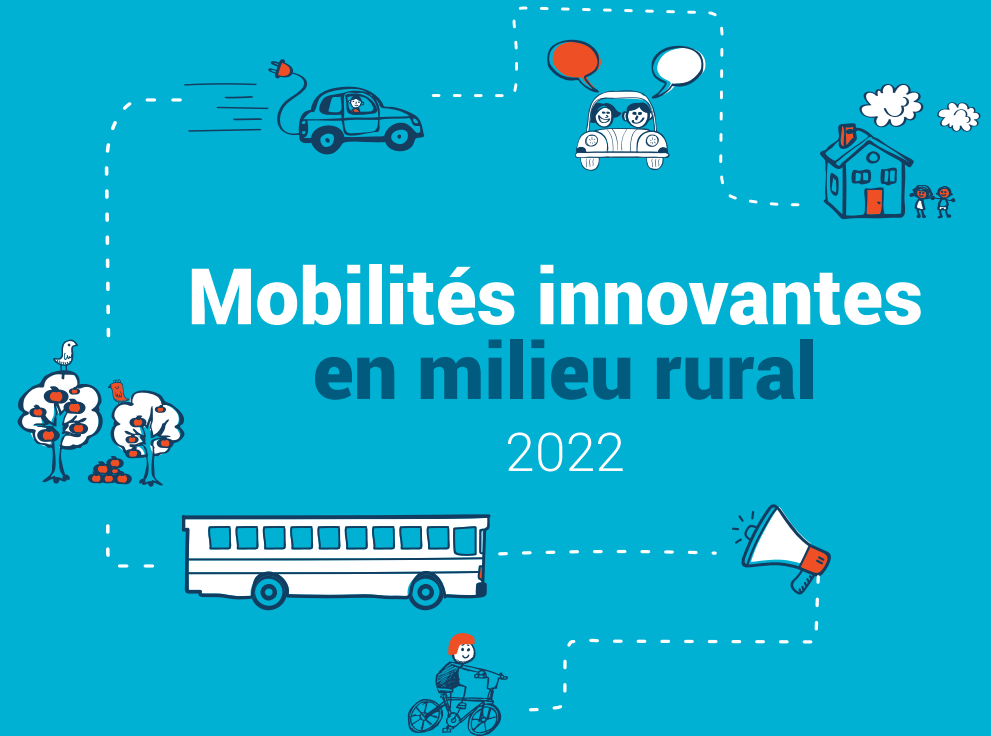




CONTACT :
Geoffrey DENOYELLE
Direction générale adjointe
Solidarité territoriale
Tél. 03 59 73 58 54
mobiliterurale@lenord.fr



Mobilités innovantes en milieu rural

2022



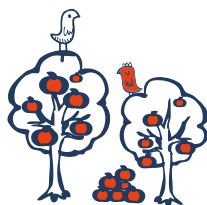
Ces trois dernières années, vous avez été nombreux à vous investir pour la mobilité en milieu rural et nous vous en remercions au nom des Nordistes. Pour cette quatrième édition, nous allouons une enveloppe de 500 000 euros pour emmener le Nord vers des solutions de mobilité plus durables, plus inclusives, plus adaptées aux territoires : à vos projets ! Le Département du Nord est là pour les territoires ruraux !

Christian POIRET

Président du Département du Nord

Patrick VALOIS

Vice-président en charge de la Ruralité et de l'Environnement



Pour favoriser l'émergence de solutions novatrices destinées à améliorer la mobilité des habitants des territoires ruraux, le Département du Nord renouvelle son appel à projets « Mobilités innovantes en milieu rural ».

Cet appel à projets s'adresse :

- aux communes, groupements de communes, Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et établissements publics locaux,

- aux associations dont le domaine d'action relève des champs de compétences départementales, notamment dans le domaine social,

pour des projets au profit des habitants de l'espace rural du Nord, tel que défini dans la délibération cadre du 1^{er} juin 2016.



Le Département propose d'accompagner financièrement les projets de mobilité innovants et durables destinés à :

- permettre une mobilité plus inclusive (garage solidaire, taxi solidaire, conseil en mobilité,...) ;
- favoriser les usages partagés de la voiture (solution de covoiturage, d'auto-stop sécurisé, mutualisation de véhicules,...) ;
- déployer des solutions en faveur des modes doux (ramassage scolaire non motorisé type vélobus ou hippobus, mise à disposition de flottes de vélos,...) ;
- proposer des solutions de mobilité inversée (services itinérants, distributeurs de produits locaux, espaces partagés type tiers-lieux ou coworking,...) ;
- favoriser les mobilités transfrontalières.
- favoriser l'égalité femmes/hommes dans la mobilité

L'accompagnement financier concernera uniquement le volet investissement (les opérations d'aménagement de voirie sont exclues du présent appel à projets).

L'appel à projets en 3 étapes

Les porteurs de projets complètent le formulaire en ligne accessible sur

**lenord.fr/mobilites-innovantes
entre le 15 avril et le 30 juin 2022,**



À partir de juillet 2022,

les services Départementaux procèdent à l'instruction technique et à l'évaluation des dossiers

L'assemblée départementale délibère sur les projets éligibles et retenus **en décembre 2022.**

